

formée sous les ordres du général Possa; Li Hien-tchoung appela Chao Houng-youen à son aide, mais celui-ci, envieux des succès de son collègue, ne bougea pas. Li Hien-tchoung repoussa les Tartares dans un grand nombre de rencontres et les obligea à lever le siège de la ville, malgré l'abstention de Chao Houng-youen qui empêcha toutefois le vainqueur de reprendre tout le Ho Nan. N'ayant pas les forces nécessaires, hors d'état de supporter les rigueurs d'un second siège, Li Hien-tchoung se vit même obligé d'abandonner la partie et de se retirer (1163).

Malgré ses défaites Héchélié tchining, connaissant trop bien la faiblesse du monarque Soung, écrivit aux Chinois pour réclamer les anciennes limites des deux Empires, l'envoi du tribut annuel, que l'empereur se reconnut sujet des Kin, et qu'on rendit tous ceux du pays de Tchoung Youen qui s'étaient donnés aux Chinois; « il promettait qu'à ces conditions la guerre cesserait aussitôt, mais en cas de refus, il menaçait qu'elle serait éternelle »<sup>1</sup>. L'empereur acceptait de payer le tribut mais refusait de céder le pays de Houai; il envoya sa réponse par LOU TCHOUNG-HIEN qui avait reçu la lettre des Tartares.

Pou san tchou yi, qui avait occupé Sou Tcheou après le départ de Li Hien-tchoung et reçu fort mal le faible Lou Tchoung-hien qui se laissa terroriser, imposa les quatre conditions suivantes: « L'empereur aurait pour le roi des Kin le même respect et la même déférence qu'un neveu a pour son oncle paternel; on rendrait aux Kin les départements de Tang Tcheou, de Teng Tcheou, de Hai Tcheou et de Se Tcheou; chaque année on leur enverrait la même somme d'argent et le même nombre de pièces de soie qu'ils recevaient auparavant, enfin tous ceux de leurs sujets qui s'étaient retirés sur les terres de l'empire, soit par révolte ou autrement, leur seraient rendus »<sup>2</sup>.

L'irritation fut grande à la cour des Soung: le pusillanime Lou Tchoung-hien fut envoyé en disgrâce à Tchen Tcheou et WANG TCHE-WANG fut chargé de reprendre les négociations,

1. MAILLA, VIII, p. 587.

2. MAILLA, VIII, pp. 587-588.